

N°29 - Printemps 2021

# Plancher-Bas LE MAGAZINE DE PLANCHER-BAS *Mag*

## *Environnement*

### **Le retour des poules**

## *Finances*

### **Une saine année**

## *Histoire*

### **Visite guidée de l'église au fil des siècles**

[www.mairie-plancher-bas.fr](http://www.mairie-plancher-bas.fr)



## *Les mois passent et malheureusement se ressemblent trop souvent...*

**E**n effet, au moment où j'écris ces quelques lignes, nous voici, comme au printemps dernier, sous la cloche d'un confinement qui n'ose affirmer son nom. Nous voici à nouveau limités dans nos échanges et dans nos déplacements, mais, fort heureusement, toute l'économie n'est pas totalement arrêtée et nos entreprises, même si elles font face à des difficultés d'approvisionnement, arrivent à maintenir une activité indispensable. Nous poursuivrons d'ailleurs dans ce nouveau numéro notre éclairage sur le tissu économique local.

Mais, dans ce contexte sanitaire difficile, nous retrouvons aussi, comme à l'automne, les difficultés financières persistantes à la communauté de communes, contrainte d'emprunter à nouveau... C'est notamment



pourquoi nous avons créé un groupe minoritaire au sein du conseil communautaire (avec les maires d'Errevet et de Clairegoutte) afin d'être force de proposition et source d'autres solutions que celles adoptées depuis des années, à savoir la quête de projets dont les subventions financent les projets précédents ! Malheureusement, nous ne sommes pas écoutés et donc contraints à nous opposer au budget prévisionnel 2021.

Concernant notre propre commune, rassurez-vous, les indicateurs restent, comme

chaque année depuis 2014, au beau fixe. Vous pourrez ainsi constater, par la lecture de ce nouveau numéro, que nos finances sont parfaitement saines, que nos programmes de travaux sont toujours extrêmement chargés et que le secteur jeune est de plus en plus dynamique. Alors, bonne lecture et portez-vous bien !

*Luc Sengler*



# Une force économique variée

## L'ENTREPRISE BEURIER, UNE HISTOIRE DE FAMILLE



Cette société de maçonnerie et travaux publics a été créée il y a maintenant plus de 60 ans par Pierre Beurier, après son installation sur la commune de Plancher-Bas.

Sous un statut d'artisan, avec son épouse Marguerite pour assurer la gestion et les aspects administratifs, ils ont lancé et développé l'entreprise « à la force des bras », aussi bien au sens propre... que figuré, du fait d'une mécanisation au départ quasi inexistante. Auprès de leurs clients, ils ont rapidement acquis une réputation de qualité et de travail bien fait, et l'activité s'est progressivement développée et élargie aux travaux de terrassement, de charpente et de couverture.

Très jeune, leur fils aîné, Roland, a fait partie des effectifs de l'entreprise. C'est donc lui qui, tout naturellement, en est devenu le gérant en 1987, à l'occasion du changement de statut de la société

en S.A.R.L. Beurier Roland. Durant plus de deux décennies, celui-ci a eu la volonté affirmée d'accélérer le développement de l'entreprise. Il a en particulier installé à l'extrémité de la rue désormais dénommée Victor-Hugo, qui dessert aussi l'école maternelle du village, un vaste entrepôt, et il s'est équipé de nombreux engins, camions, pelleuses, grues, bétonnières, compresseurs et autres matériels, ce qui permet de réaliser des travaux de plus grande ampleur, tout en limitant la fatigue du personnel.

À l'issue d'une vie professionnelle intense et bien remplie, un nouveau passage de flambeau s'est opéré avec son fils Pascal, qui lui aussi a bénéficié d'une formation diplômante et d'un long apprentissage au sein de l'entreprise. C'est là qu'il a pu cultiver savoir-faire et plaisir du travail soigné, histoire d'entretenir la solide réputation de l'entreprise et de toujours pleinement satisfaire

ses clients. Ainsi est-il devenu, en 2010, le gérant de l'actuelle SASU Beurier Pascal. À noter qu'en ce moment l'entreprise est en phase de recrutement de personnel qualifié et peut également représenter une véritable opportunité pour des apprentis.

Et parce qu'une entreprise familiale a par essence, plus encore que les autres, vocation à être transmise et pérennisée, Quentin, le fils de Pascal, s'oriente actuellement vers une formation dans la maçonnerie, pour peut-être un jour devenir la 4e génération aux commandes de cette entreprise plancherote et fière de l'être.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT :**  
**Pascal Beurier**  
**Tél. : 06 03 95 33 84**  
**beurier.pascal@orange.fr**



# PLANCHER-BAR À PLANCHER-BAS

Karine Jolly raconte son aventure :  
" J'ai forgé mes armes dans le commerce en travaillant toujours de manière proche des gens, au début en boulangerie puis au tabac. J'étais inconsciente à l'époque (rire) ; je travaillais déjà depuis un an au bureau de tabac quand M. Mailfait a vendu l'établissement. J'habitais à Saint-Germain. J'ai racheté l'ensemble de l'établissement en novembre 2016 à 45 ans, et me suis installée à Plancher-Bas car ce village m'a plu dès le début.



La clientèle m'était déjà connue quand je suis arrivée ; c'est donc tout naturellement que les clients m'ont accueillie. Plancher-Bas me plaît et je compte rester. J'ai même embauché une employée pour répondre à la demande de mes clients. Depuis novembre, j'ai également une apprentie, ma fille,

en BTS alternance de 2 ans afin de passer le flambeau à l'avenir. Aujourd'hui, je vends bien évidemment du tabac et des produits de la Française des Jeux, mais pas seulement. En effet, l'activité se développe aussi grâce à une station-service (en 24/24 prochainement grâce à la mise en place d'une nouvelle borne à incendie obligatoire), et j'ai

une activité vente de gaz, dépôt de pain, Mondial Relay et presse. J'ai également le projet de mettre un gonfleur, qui sera très pratique pour les automobilistes, mais aussi pour les cyclistes de plus en plus nombreux chaque année, ainsi qu'un aspirateur à disposition des clients.

Bien connu de Plancher-Bas et d'ailleurs, le bar (Plancher-Bar) est également ouvert de 6 h à 20 h du lundi au vendredi (fermé le mercredi après-midi et dimanche après-midi). J'ai profité de la période de fermeture due à la « Covid » pour rénover la salle. La terrasse est également disponible l'été.

Je n'ai qu'un regret : le fait que le local attendant à mon commerce soit vide, une vue bien triste au regard du mal que je me donne à développer mon activité. J'aurais aimé y voir un commerce de restauration, mais on ne sait pas de quoi l'avenir sera fait. Affaire à suivre."



## LE BON PAIN DE LA BOULANGERIE WOLFER

Le couple Séverine et Hervé Wolfer a repris la boulangerie Sarda située au rond-point du centre de Plancher-Bas.

Originaires de Plancher-les-Mines, Séverine et Hervé ont acheté le fonds de commerce en vue d'y faire du pain artisanal – pas de surgelé a-t-elle rappelé –, mais aussi des boissons chaudes et même un coin terrasse pour les beaux jours de cet été si la situation sanitaire le permet.

du Tour de France et des belles routes de notre région. Une affaire qui ne peut que marcher.

On leur souhaite la bienvenue à Plancher-Bas.

Pain, pâtisseries, viennoiseries et restauration rapide vous y attendent tous les jours (sauf le mardi et le dimanche après-midi) de 6 h à 19 h 30.



Un rond-point stratégique du village au vu du fort passage avec le Territoire de Belfort, au carrefour



# Une saine année

**A Plancher-Bas, l'année 2020 a encore été une très bonne année d'un point de vue financier !**

Avant de proposer un retour détaillé sur nos finances, nous tenions à redire un grand merci à tous les acteurs qui, au quotidien, consacrent beaucoup de temps et d'énergie à rechercher et à mettre en œuvre des solutions permettant d'obtenir le meilleur « *rapport qualité/prix* » : les élus, les employés municipaux, les enseignants, les pompiers et les associations subventionnées par la commune.

**Le programme des investissements a été engagé conformément aux prévisions**, même si l'ensemble des travaux n'a pas été achevé dans l'année. Nous avons ainsi enregistré :

- **Des recettes de 951 561 EUR, constituées à 65 % de l'excédent de fonctionnement 2019** ; le reste provenant des taxes d'aménagement, du fonds de compensation de la TVA, des cessions et des subventions (ces dernières faisant d'ailleurs l'objet d'une recherche et d'un suivi méticuleux). Aucun recours à un nouvel emprunt n'a été nécessaire.

**Des dépenses, incluant :**

- ▶ **128 242.00 € de remboursement du capital des emprunts** (auxquels il faut ajouter, dans la section fonctionnement 71 939 € pour les intérêts),
- ▶ **1 069 059.00 € consacrés aux nouveaux investissements, et consistant principalement en :**

- Travaux de réhabilitation du presbytère,
- Mobilier et électroménager pour le presbytère, la mairie et l'école maternelle,
- Réfection de la toiture de la mairie,
- Rénovation de la façade de l'école maternelle,
- Travaux de toiture à l'école primaire,
- Création de trottoirs sur la RD16 (rue du Rapois),
- Aménagement du parking de l'école primaire,
- Réfection de la rue Pergaud (et autres travaux de voirie),

COMPTE ADMINISTRATIF		PREVU 2020	REALISE 2020	REPORTS 2019	RAR A REPORTER	RESULTAT CUMULE 2020	RESULTAT CUMULE 2019
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	1 088 900,00	1 048 287,80	0,00		697 626,31	619 361,83
	RECETTES	1 679 800,00	1 745 914,11	0,00			
INVESTISSEMENTS	DEPENSES	1 333 100,00	1 197 302,33	0,00	129 400,00	161 188,34	25 029,15
	RECETTES	1 481 690,98	951 561,52	372 129,15	164 200,00		
<b>RESULTAT NET</b>						<b>858 814,65</b>	<b>644 390,98</b>

- Aménagement des allées du cimetière,
- Achat du tractopelle,
- Informatisation de la gestion du cimetière et travaux d'aménagement,
- Achats de matériel et équipements,
- Travaux en forêt.

Certaines dépenses (principalement les travaux du presbytère) et recettes (subventions, ...), engagées mais non comptabilisées en 2020, constituent les restes à réaliser à reporter.

**La section investissements reste ainsi « dans le vert » avec un résultat net comptable de +126 388 € pour 2020.**

**Au niveau du fonctionnement**, les efforts pour maîtriser les dépenses, tout en améliorant le niveau de services à la population et d'animations du village, continuent de porter leurs fruits et **permettent de dégager un excédent de 697 626.00 €**. En augmentation par rapport à l'année précédente, il permet d'envisager très sereinement,

et sur nos fonds propres, un programme d'investissements 2021 bien chargé.

Le programme d'entretien du patrimoine communal s'est poursuivi et est resté à un niveau soutenu, avec 172 074 € de dépenses pour nos bâtiments, nos voiries et notre forêt.

**Globalement, fonctionnement plus investissements, le résultat net cumulé 2020 est très largement excédentaire et s'établit à 824 014.00 €.**

Concernant la dette, nous avons encore **5 crédits en cours pour un capital restant dû au 1er janvier 2021 de 1 410 725.00 €**, avec **des remboursements programmés jusqu'en 2033**. Cela représente 11% de nos dépenses d'investissement (contre 17% en 2019) et 7% de nos dépenses de fonctionnement (intérêts de la dette) soit 705.00 € par habitant (pour une moyenne nationale, pour notre catégorie démographique, à 701.00 €).

## EVOLUTION 2013 - 2020



# Médiathèque, à livre ouvert

Lorsqu'il y a quelques semaines la CCRC décidait de fermer notre médiathèque, c'était en raison de la crise sanitaire, comme l'indique encore son site. Aujourd'hui, c'est l'absence de bénévoles qui contraint la CCRC à maintenir cette fermeture. Les habitués de la médiathèque n'ont donc pas d'autre choix que de se rendre, pour ceux qui le peuvent, dans les médiathèques des communes voisines, qui, elles, restent ouvertes au public.

Il est clairement établi que la fermeture de la médiathèque n'est pas liée à la superficie trop exigüe de ses locaux, contrairement à ce que certains affirment pour demander le réaménagement de la médiathèque dans la salle du Grand Chêne, la plus grande du presbytère nouvellement rénové. Bien que l'idée paraisse intéressante, cela ne sera pas possible, car la salle du Grand Chêne est destinée à devenir



notre future salle des mariages – la salle du conseil étant parfois souvent trop petite – et à accueillir des réunions ou des repas grâce à son coin-cuisine. La médiathèque restera par conséquent dans ses locaux actuels.

La commune de Plancher-Bas regrette la fermeture de sa médiathèque et espère que des solutions seront bientôt proposées aux Plancherots pour qu'ils puissent de nouveau emprunter livres, CD, DVD et autres documents au plus près de chez eux : optimisation de la superficie par la suppression de l'espace occupé par des postes informatiques obsolètes et peu utilisés, mise en place du système du « click and collect » ...

La CCRC se dit ouverte à la discussion. Cela laisse par conséquent bon espoir de voir notre médiathèque rouvrir au public dans les semaines à venir.

## Le presbytère en fonction

	PRESBYTERE								
	SALLE GRAND-CHENE + OFFICE (1er étage)			SALLE SAINT-EXUPERY (1er étage)			SALLE MARIE-CURIE (RdC)		
	Particuliers résidant sur la commune	Associations oeuvrant sur la commune	Autres	Particuliers résidant sur la commune	Associations oeuvrant sur la commune	Autres	Particuliers résidant sur la commune	Associations oeuvrant sur la commune	Autres
1 JOUR	100.00 €	100.00 €	150.00 €	50.00 €	50.00 €	75.00 €	50.00 €	50.00 €	75.00 €
2 JOURS	175.00 €	175.00 €	260.00 €						
HORAIRE	5.00 €	5.00 €	7.50 €	5.00 €	5.00 €	7.50 €	5.00 €	5.00 €	7.50 €

Note 1 : Une réservation pour le samedi ou le dimanche de la salle Grand-Chêne oblige à prendre le forfait 2 jours

Note 2 : Capacité maximale 1er étage : 50 personnes

Note 3 : Capacité maximale repas salle Grand-Chêne : 30 personnes

Les travaux de rénovation du presbytère sont enfin terminés. Les locataires des deux logements situés au dernier étage ont pu prendre possession de leur logement.

Les trois salles de réunions seront quant à elles mises en priorité à disposition des différentes associations oeuvrant à l'animation du village.

Les particuliers ou professionnels pourront en effet louer les salles à la journée ou à l'heure.

Au rez-de-chaussée, la salle Marie-Curie peut accueillir 19 personnes.

Au premier étage sont situées la salle du Grand-Chêne, qui, en plus de sa capacité d'accueil de 50 personnes, est équipée d'un coin-cuisine très pratique, et la salle Saint-Exupéry pouvant accueillir 19 personnes.

Cependant, pour des raisons de sécurité, la capacité d'accueil du premier étage ne peut pas être supérieure à 50 personnes, ces deux

salles ne pouvant pas être occupées simultanément.

Par ailleurs, les tarifs de location de la salle Georges-Brassens ont été révisés au 1er janvier 2021 selon détails ci-dessous.

	SALLE BRASSENS						
	GRANDE SALLE + BAR			BAR SEUL			OPTION CUISINE
	Particuliers résidant sur la commune	Associations oeuvrant sur la commune	Autres	Particuliers résidant sur la commune	Associations oeuvrant sur la commune	Autres	
1 JOUR	125.00 €	125.00 €	185.00 €	50.00 €	50.00 €	75.00 €	55.00 €
2 JOURS	200.00 €	200.00 €	300.00 €	75.00 €	75.00 €	110.00 €	90.00 €
HORAIRE		5.00 €	7.50 €				

Note 1 : La demande de location de la salle + bar est prioritaire sur la demande de location du bar seul

Note 2 : Une réservation pour le samedi ou le dimanche oblige à prendre le forfait 2 jours



# Un volant pour tous

Depuis 2018, une aide au permis de conduire d'un montant de 300 euros a été proposée pour les jeunes du village, en échange de petits travaux effectués dans notre commune. Cette année encore, l'opération est reconduite.

Si vous voulez vous inscrire au permis de conduire cette année et si vous :

- avez entre 15 et 25 ans\*,
- êtes domicilié(e) à Plancher-Bas,
- êtes enthousiasmé(e) à l'idée de passer une semaine (cet été ou à la Toussaint) avec l'équipe technique de notre village pour jardiner, désherber, peindre...

Venez retirer votre dossier d'inscription sans tarder auprès du secrétariat !



Vous serez encadré(e) par un employé municipal durant votre période de volontariat. L'aide sera versée, à l'issue de la

semaine effectuée au sein des services techniques, directement à l'auto-école que vous aurez choisie parmi trois proposées et ayant signé une convention avec la commune (Champagney, Lure, Belfort).

Votre dossier devra être retourné en mairie avant le 31 mai 2021.

Après cette date, les candidatures pourront ne pas être retenues.

À la date de clôture, si plus de 18 demandes ont été formulées, un tirage au sort pourrait être mis en place lors d'un conseil municipal.

*\* jusqu'à 30 ans pour un jeune en situation de handicap – sous réserve de certificat médical validant des conditions d'encadrement compatibles avec les capacités de l'équipe technique.*

# Apprendre les gestes qui sauvent

Se former aux gestes de premiers secours. Savoir comment réagir, c'est potentiellement sauver une vie ! En partenariat avec la Protection civile de Haute-Saône, dans le respect des règles sanitaires liées à la Covid-19, **samedi 8 mai, participez aux Gestes qui sauvent ! Deux heures pour s'initier aux gestes de premiers secours.**

À la sortie, tu seras capable :

- de te protéger, protéger la victime et les témoins,
- d'alerter les secours d'urgence adaptés,
- d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et de préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

PLS et DSA n'auront plus de secret pour toi ! Cette sensibilisation ne se substitue pas à la formation PSC1.

Tu peux donc lui préférer la formation plus complète : le PSC1.

**Samedi 3 juillet : PSC1 !**

Sept heures pour obtenir ton diplôme de Prévention et Secours civiques niveau 1



Au programme : gestes de secours et mise en situation par le biais de cas concrets,

Tu vas aborder :

- le malaise,
- l'alerte,
- la protection,
- les plaies,
- les brûlures,
- les traumatismes,
- les hémorragies,
- l'obstruction des voies aériennes (adulte, enfant, nourrisson),
- la perte de conscience,
- l'arrêt cardiaque (adulte, enfant et nourrisson) et utilisation d'un DSA\*,
- l'alerte aux populations.

\*DSA : Défibrillateur semi-automatique

Programmes en conformité avec les recommandations éditées par le ministère de l'Intérieur, Direction de la Défense et de la Sécurité civile de septembre 2019.

## LE SAVAIS-TU ?

De plus en plus de métiers et de formations ont le PSC1 pour prérequis.

Si les secouristes professionnels (pompiers, équipiers secouristes) disposent de

formations beaucoup plus avancées, de nombreux métiers imposent ou recommandent le PSC1.

C'est notamment le cas des professions de santé (infirmiers, pharmaciens), métiers au contact des enfants, (animateurs MJC par exemple), postes en rapport avec l'aide à domicile, VTC, etc.

Les postes dans l'encadrement et l'accueil du public demandent désormais une formation aux gestes qui sauvent : sécurité incendie, sécurité conventionnelle, encadrement de piscine... Tous les lieux recevant du public doivent être préparés en cas de besoin !

Se former aux premiers secours n'est pas simplement le moyen d'obtenir une jolie attestation et une ligne favorable sur son CV ; c'est avant tout un acte citoyen, vis-à-vis de ses proches et de son prochain, permettant de réagir de façon appropriée, sans jamais aggraver la situation, jusqu'à l'arrivée des secours officiels.

**Héros du quotidien, inscrivez-vous ! Inscription gratuite en mairie, dès 10 ans. Nombre de places limité et respect des recommandations liées à la covid. Jusqu'à 30 ans pour un jeune en situation de handicap.**



# Enquête sur la propreté de notre village

## Mercredi 3 mars, les représentants du conseil municipal des jeunes sont allés à la rencontre des agents techniques.

Nous avons interviewé *Éric et Christophe*. Au quotidien, à leurs côtés, il y a aussi *Pascal, Thierry et Jean-François*.

Chaque jour, ils veillent à la propreté et au bon fonctionnement de notre village. Ils participent à l'entretien des bâtiments, des écoles, de la mairie, de la salle *Georges-Brassens*, du stade *Arnaud-Beltrame*, des jeux, du parcours *Vita*, des ponts, des espaces verts, des accotements.

Dernièrement, ils ont aussi déposé cinq tonnes de macadam à froid pour reboucher les nids-de-poule le long de 30 km de routes communales. Ils savent tout faire, de l'électricité au placo, en passant par la peinture !

L'été, ils encadrent les jeunes, qui bénéficient de l'aide au permis.

Ils ramassent aussi beaucoup de débris, même si ce n'est pas à eux de le faire, puis les mettent dans des gros conteneurs (derrière les ateliers municipaux), qui se remplissent vite. « La plupart des saletés se trouvent en bord de route, car les gens jettent leurs débris par la fenêtre en roulant. » *Christophe* dit qu'il y en a aussi autour des bennes à verre et, de temps en temps, un peu dans les bois.

Parfois, ce sont les habitants qui les préviennent après avoir vu des décharges sauvages. Les agents techniques affrontent les odeurs pour ramasser des dépôts

dégoûtants, remplis de bêtes. Ils trouvent des débris habituels (jeux à gratter, masques, canettes, mégots, etc.) ou d'autres plus... extrêmes (couches sales).

*Christophe et Éric* aimeraient que les gens soient plus respectueux envers l'environnement et envers leur travail : « Il n'y aurait pas besoin de ramasser les saletés si les gens étaient plus propres. » SVP « Dépolluer, c'est pas sorcier ! »

Nous vous invitons, le 12 juin prochain, à partager avec nous une grande journée de nettoyage de notre village.

Toutes les infos bientôt disponibles sur le site de la mairie.

## Les poules composteuses

En 2020, l'opération Poules, très plébiscitée, avait permis à 125 foyers d'adopter pas moins de 250 poules.

Pour la deuxième année consécutive, la commune propose d'offrir deux poules à chaque foyer qui le souhaite.

Une poule consomme jusqu'à 5 kilos de déchets alimentaires par mois. L'acquisition de deux poules permet de diminuer d'une centaine de kilos les déchets organiques jetés par foyer et par année.

Les poules sont une solution complémentaire au compostage ; elles apprécient particulièrement les restes alimentaires que l'on hésite à mettre au composteur, comme les viandes, les fromages ou le pain. Cependant, elles ne se nourrissent pas uniquement de déchets et d'insectes ; elles ont également besoin d'une ration journalière de céréales.

Bien entendu, afin de gérer au mieux le nombre de poules requises pour cette opération, nous vous avons demandé de bien vouloir vous faire connaître en mairie, au plus tard le 30 mars 2021.

Et cette année ce ne sont pas moins de 210 gallinacés qui ont été réservés et remis, samedi 17 avril 2021, aux 105 foyers plancherots demandeurs !





# Améliorer son chez soi

## Le Programme d'Action Concertée Territoriale 2020 –2025 et la Communauté de Communes Rahin et Chérimont vous apportent des aides

Vous êtes propriétaires occupants ou bailleurs et vous souhaitez réaliser des travaux d'amélioration dans votre logement?

Alors n'attendez plus et profitez dès à présent des subventions mises en place pour vous permettre:

- De réaliser des économies d'énergie en améliorant la performance énergétique de votre logement (remplacement du système de chauffage, isolation...)
- D'évoluer de façon sécurisée dans votre logement grâce à la réalisation de travaux de maintien à domicile (adaptation des sanitaires, monte-escalier, rampes d'accès...)
- De réhabiliter un logement dégradé vacant ou occupé,
- De proposer un logement locatif de qualité et à loyer maîtrisé en bénéficiant notamment d'avantages fiscaux,
- D'améliorer le cadre de vie en engageant des travaux de rava-

**Des subventions pour :**

- Economie d'énergie
- Maintien à domicile
- Rénovation habitat dégradé
- Façades
- Aménagement locatif

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :**

**SOLIHA HAUTE-SAÔNE**  
2 Place du Moulin des Prés  
70 000 VESOUL  
**03.84.75.38.56**  
contact.hautesaone@solihha.fr

- Du Conseil départemental,
- De la Communauté de communes RAHIN ET CHERIMONT,
- Des Caisses de retraite,
- Des Certificats d'Economie d'Energie...

Pour connaître les conditions d'éligibilité nous vous invitons à contacter sans plus tarder SOLIHA Haute-Saône.

Des conseillers habitat sont à votre écoute tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h afin de répondre à vos questions et vous orientez vers les dispositifs d'aide les plus adaptés à votre projet.

**Permanences téléphoniques et physiques (avec ou sans rendez-vous):**  
**SOLIHA HAUTE-SAÔNE**  
2 Place du Moulin des Prés

**70000 VESOUL**  
**03-84-75-38-56**  
**contact.hautesaone@solihha.fr**

**IMPORTANT: NE PAS COMMENCER LES TRAVAUX AVANT LE DEPÔT DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION**

## Le propos de l'opposition

### L'AVENIR DE NOTRE MEDIATHEQUE

Depuis 2016 notre médiathèque est gérée par la Communauté de Commune. Notre municipalité, fraîchement élue, a décidé de réduire l'espace dédié à cet outil de partage des connaissances, en la reléguant dans une salle de réunion de 50m2. L'exiguïté de cette petite pièce et les conséquences que cela implique en terme d'ouvrage et de confort à disposition, ne participe pas à la promotion auprès du public. De plus l'espace consacrer à l'apprentissage de l'informatique est tellement réduit qu'il a pratiquement disparu. Actuellement notre Médiathèque est temporairement fermée pour cause d'impossibilité d'y appliquer les protocoles sanitaires car elle a une entrée commune avec le périscolaire. Va-t-on assister à son démantèlement sans réagir ? Nous demandons à la municipalité de prendre en main ce sujet afin de trouver une solution satisfaisante pour les Plancherots. Nous proposons de transférer la médiathèque à la salle « grand chêne » du presbytère. Cette salle au 1er étage accessible par ascenseur offre tous les avantages : surface de plus de 60m2, entrée indépendante, proximité de l'école primaire et retour dans son bâtiment d'origine.

UNE BELLE OPPORTUNITE A SAISIR POUR LE CULTUREL A PLANCHER



# Visite guidée de l'église

L'église de Plancher-Bas date de 1488 et elle est dédiée au culte de saint Pancrace. L'édifice fut détruit par un violent incendie en 1771. La nef et le clocher ont rapidement été rebâti l'année suivante. Clocher carré à trois étages, couvert par un toit bulbeux. Deux pilastres doriques supportent un entablement et un fronton surmonté d'une croix et portant l'inscription : « *Venite Gentes Adorate Dominum. 1773* » (Peuples, venez et adorez le Seigneur. 1773). Sur le mur sud, ancienne porte latérale. Porche voûté. Une cloche de 1764, portant inscription : « *Excelso ivbilo domino ope Dei sumptibus parochiae de Planche Inferioris sollicitudine R.D.F.J. Belin de Delle parochi cum a duabus sororibus meis minoribus adauctum anno MDCCLXIV patrinus meus R.D. Melchior. Paroisse Jean Richard à Champagny matrina mea honnête Ioanna Francisca Dubret vidua M. Zeller artifice F. Athanase Dubois fils* ». Deux autres cloches : « *Par les soins du Sr PFJ Lombard médecin et maire de Plancherbas conformément au désir des habitans iay ete coulée en 1815 iay ete benite par les Sr FC Simonin, cure du lieu, PPBobillier cure de Champagny IPLombard cure le Frahier. Les parrain et marraine ont été le Sr Claude François du Magny, ancien administrateur civil, et dame Françoise Besançon épouse du Sr Laurent Lombard, notaire. Ma destination est sublime ie publie les grands evenements i ecarte et dissipe*



*la foudre implore les benedictions du ciel ie celebre le trepas des faibles mortels* » (Nicolas Robert). La deuxième inscription est identique, sauf pour la marraine : « *lady Jean Pierre épouse du Sr Louis Ballay. Les Roberts m'ont fais* ». Les grands plafonds nef uniques de trois travées et ouverts sur le chœur. À l'entrée, bénitier décoré de godrons supporté par un pied circulaire, XVIII<sup>e</sup>.

Sur les murs latéraux, deux charmants petits retables de qualité, bois polychrome du XVI<sup>e</sup>, reposant sur des sortes de crédences : ils sont formés de deux colonnes cannelées corinthiennes, encadrant des bas-reliefs représentant, à gauche, la Vierge du Rosaire avec saint Dominique et sainte Catherine, à droite le martyr de saint Pancrace ; et hauts entablements avec, au centre, un buste de Père éternel ou un delta, entourés de rayons et d'anges. Belle chaire en bois sculpté décorée de panneaux : sur les quatre côtés, les Évangélistes ; sur la rampe, les Docteurs de l'Église. Dossier orné de motifs végétaux et abat-voix soutenu par deux palmiers assez élégants, XVII<sup>e</sup>. Sanctuaire à deux travées rectangulaires, surmonté d'ogives nervures viennent

s'engager dans la maçonnerie, sans chapiteaux ni colonnes. Chevet plat éclairé par une baie brisée à fenestration gothique. À gauche de cette baie, niche en accolade, ancienne armoire eucharistique et, à droite, piscine de même style. Cet ensemble paraît de la fin du XV<sup>e</sup> ou du début du XVI<sup>e</sup> siècle. La table de communion a été supprimée et l'autel modifié récemment.

De chaque côté de l'arc triomphal, deux autels latéraux, la forme tombeau est à élégants retables : ensemble de deux colonnes cannelées corinthiennes ; ils encadrent des toiles : saint Joseph présentant l'Enfant-Jésus à trois saints personnages et la mort de François-Xavier, XIX<sup>e</sup>. En haut, frontons à gloires d'anges et de rayons avec buste du Père éternel. Près de ces autels, deux statues en bois sculpté du XVIII<sup>e</sup> : saint Guérin et saint Joachim. Sur l'autel, la gauche, assez jolie statue de Vierge immaculée, XVIII<sup>e</sup>. Croix de procession, cuivre argenté XVI<sup>e</sup>. Stalles à panneaux moulurés, XVIII<sup>e</sup>. Le tableau de N. Dauphin représentant l'Assomption, signalé en 1906, n'est plus visible, ni celui de Lainé, qui se développe sous le clocher.

À l'intérieur, deux retables datent du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'un représentant la Vierge du Rosaire et l'autre représentant le martyr de Saint-Pancrace.

On trouve également, dans l'église de Plancher-Bas, deux statues en bois du XVIII<sup>e</sup> siècle, représentant saint Guérin et saint Joachim.



# SENSIBILISATION & FORMATION AUX PREMIERS SECOURS dédiés aux jeunes de moins de 25ans\*

Deux dates à retenir !

**8 MAI :**  
**GESTES QUI  
SAUVENT**

2h pour s'initier aux  
gestes de premiers  
secours

PLANCHER-BAS

**3 JUILLET : PSC1**

7h pour obtenir  
ton Diplôme de Prévention  
Secours Civiques  
Niveau 1

HÉROS DU  
QUOTIDIEN  
**INSCRIVEZ-VOUS !**



En partenariat avec :

**PROTECTION CIVILE**  
AIDER · SECOURIR · FORMER  
HAUTE-SAONE

**Inscriptions gratuites en mairie, dès 10 ans**

Nombre de places limitées. Dans le respect des règles sanitaires liées au Covid-19

\*jusqu'à 30 ans pour un jeune en situation de handicap

# AIDE AU PERMIS

VOUS AVEZ ENTRE 15 ET 25 ANS\*  
ET ÊTES DOMICILIÉ(E) À PLANCHER-BAS

EN RÉALISANT  
35h de petits travaux à  
effectuer sur la commune

JE BÉNÉFICIE  
d'une aide au permis  
de conduire d'un  
montant de 300€



RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS  
AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

A



Inscriptions avant le 31 mai 2021

\*jusqu'à 30 ans pour un jeune en situation de handicap